DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2026 N°**23**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	39
Représentés :	13
Absents :	1
Ayant voté pour :	41
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	7
Ne prenant pas part au vote :	4

OBJET : RECRUTEMENT SUR CONTRAT DE PROJET DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE DE COLOMBES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du Code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'agents contractuels pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Considérant que la Ville de Colombes souhaite créer un festival de musique classique, qui contribuera au rayonnement de la commune et à son attractivité.

Considérant que la Ville a besoin de confier une mission de conception, de préparation, de direction artistique et de coordination générale du festival.

Considérant la volonté de proposer un concept artistique identifiable et fédérateur permettant au festival de se distinguer des manifestations musicales françaises et franciliennes existantes.

Considérant que le festival devra s'adresser aussi bien aux mélomanes qu'aux publics éloignés de l'offre culturelle, en particulier dans les trois quartiers prioritaires de la commune.

Considérant que le besoin est limité à la phase de conception et de lancement,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1er: Décide de créer un emploi non permanent correspondant à un contrat de projet d'une durée de 3 ans, relevant de la catégorie A en tant qu'attaché territorial, en qualité de

chargé(e) de mission évènement artistique pour assurer la conception, la préparation et la direction artistique du festival de musique classique de Colombes.

Cet emploi est pourvu par un agent contractuel recruté sur un contrat de projet pour une durée prévisible de 3 ans pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1er décembre 2026.

Article 2 : Décide que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 novembre 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 17 novembre 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20261110-24182-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.